

Bilan de santé pour vous et vos employés

Travailler en toute sécurité dans les professions de contact

Les professions de contact doivent pouvoir travailler de la manière la plus sûre possible, et elles doivent également être sûres pour les clients. D'après les directives du RIVM (L'Institut national de la santé publique et de l'environnement des Pays Bas), vous êtes obligé de faire ce bilan de santé.

Questions pour vous et / ou l'employé

Vous et vos employés ne pouvez pas venir travailler si vous avez répondu OUI à l'une des questions ci-dessous. Le travail doit être reporté jusqu'à ce que toutes les réponses soient négatives.

	Nee	Ja
1. Avez-vous eu un ou plusieurs symptômes (légers) suivants au cours des dernières 24 heures ou à l'heure actuelle : rhume, toux, essoufflement et / ou fièvre (à partir de 38 degrés Celsius) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Avez-vous actuellement un colocataire / un membre de la famille qui a de la fièvre et / ou un essoufflement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Avez-vous eu le nouveau coronavirus (diagnostiqué avec un test de laboratoire) et a-t'il été diagnostiqué au cours des 7 derniers jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Avez-vous un colocataire / membre de la famille porteur du nouveau coronavirus (déterminé par un test de laboratoire) et avez-vous eu des contacts avec ce colocataire / membre de la famille il y a moins de 14 jours alors qu'il / elle avait encore des symptômes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Êtes-vous isolé parce que vous avez été en contact direct avec quelqu'un qui a reçu un diagnostic positif au nouveau coronavirus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

